

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-271

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Nettoyage de certains bâtiments de la ville - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande - Avenant n°1 aux accords-cadres conclus avec la société ATALIAN PROPLETE SUD-OUEST - Transfert de contrats.

En mai 2019, la Ville de Bayonne a conclu un accord-cadre mono-attributaire décomposé en 5 lots d'une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois pour la même durée afin de confier le nettoyage de ses locaux à des entreprises tierces.

Le lot n° 1 (n°19067), nettoyage des bâtiments administratifs, locaux et vitres de l'hôtel de Ville et de ses annexes ainsi que lot n°2 (19069), nettoyage des locaux et des vitres de la maison des associations et de la médiathèque du centre-ville, ont été attribués à la société Atalian Propreté Sud-ouest.

A la suite d'une opération de fusion-absorption intervenue le 28 septembre 2021, l'activité de la société Atalian Propreté Sud-ouest, immatriculée au Registre du commerce de Bordeaux sous le numéro 520 451 907 a été transférée à sa société Holding, Atalian Propreté immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 399 506 641, avec effet au 1er novembre 2021.

A compter de cette date, la société Atalian Propreté, représentée par Monsieur Yoann Boyreau, dont le siège social est situé 56 rue des Ampères à Paris (75 017) se substitue totalement à la société Atalian Propreté Sud-Ouest.

Cette société présente toutes les garanties et capacités nécessaires à l'exécution des accords-cadres pour chacun des deux lots susmentionnés. En conséquence, tous les droits attachés aux contrats de la société Atalian Propreté Sud-ouest sont transférés à la société Atalian Propreté. Les clauses et les conditions initiales des contrats sont inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, sur les bases de ces informations, à signer un avenant n° 1 à intervenir pour chacun de ces deux lots.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint